

# PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX

*L'ESSENTIEL DE L'AVANT PROJET DE CHARTE*

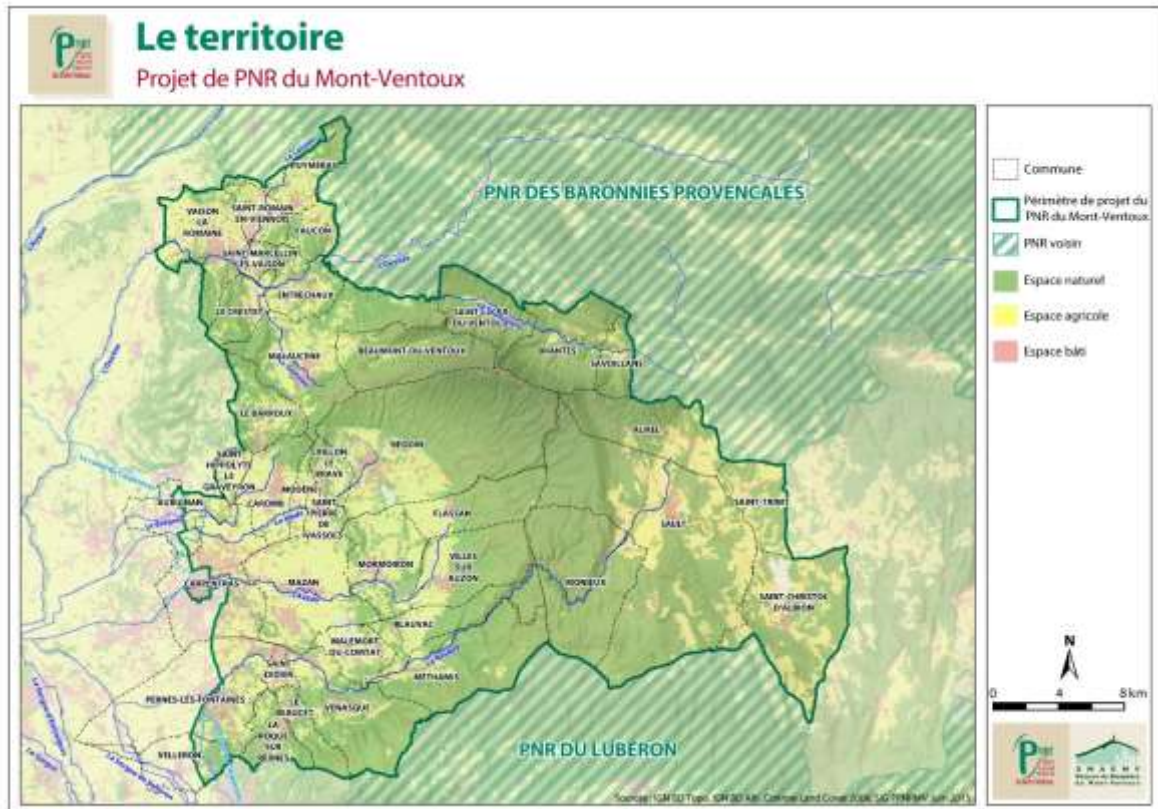


« VENTOUX 2030 »

3 septembre 2015

## SOMMAIRE

- I. Les fondements du projet de PNR
- II. Trois grandes ambitions pour le développement durable du Mont-Ventoux
- III. Le Plan de Parc



### AVERTISSEMENT

La présente synthèse constitue un extrait de l'Avant-projet de Charte du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. Elle se concentre donc uniquement sur certains points. Sa lecture permet d'aborder de manière rapide et transversale l'essentiel des grands axes du document général (fondamentaux, stratégie, ambitions, objectifs, ...). Elle ne peut se substituer au document complet, adressé par mail, dont la lecture est nécessaire.

## I. LES FONDEMENTS DU PROJET DE PNR

Porteur d'un projet de développement territorial durable, le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux répond à de multiples finalités : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, amélioration de la qualité de vie des habitants, création et maintien d'emplois liés aux richesses locales...

Mais comme chacun des 51 autres Parcs actuels, il est unique (un Territoire, une Histoire, des Hommes...) et présente des « fondements » qui lui sont propres. **Quatre fondements symbolisent l'intention politique de création du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux.**

### 1. Fédérer le territoire dans un projet collectif, aux couleurs du « Mont-Ventoux »

Le fondement du projet de PNR du Mont-Ventoux est l'élaboration d'**un projet de territoire et la mise en place d'une organisation institutionnelle, avec le « Mont-Ventoux » comme centre de gravité.** Le territoire de projet, aujourd'hui défini, traduit la volonté de fédérer le nord et le sud du Ventoux, le plateau de Sault et la plaine comtadine, les communes rurales du massif et sa frange ouest plus urbaine, autour d'une vision d'avenir commune, dans une stratégie d'alliance et de complémentarité. Toutes ces collectivités souhaitent mieux tirer parti des ressources patrimoniales du « Mont-Ventoux » et de son rayonnement international, tout en garantissant sa préservation à long terme. **L'ambition est d'affirmer le « Mont-Ventoux » comme une montagne qui relie les différentes collectivités du territoire, plus qu'elle ne les sépare.**

Cela signifie :

- **Gagner en cohérence « interne »** en s'accordant sur des objectifs communs, tout en valorisant les spécificités de chacun
- **Faire valoir nos propres choix de développement à l'extérieur du territoire**
- **Capter les ressources financières extraterritoriales** (européennes, nationales, régionales...), qui sont désormais ciblées sur les espaces que l'on qualifie de « territoires organisés »
- **Structurer une gouvernance** au sein d'un Syndicat Mixte dans lequel siègent les communes, intercommunalités, Région et Département (issu de la « mutation » du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux)

### 2. Soutenir une économie agricole « de qualité », ancrée au territoire

L'agriculture est la clé de voûte de l'économie locale du Ventoux. Les paysages qui le composent (de vignes, de vergers, de lavande...), façonnés par les pratiques et les savoir-faire agricoles, constituent l'identité même du Ventoux. Dans un contexte de profondes mutations économiques, **le soutien aux différentes filières agricoles, dans leurs efforts de structuration et de dynamisation, est un fondement du projet de PNR du Mont-Ventoux.** Le maintien et la création d'emplois locaux agricoles, ancrés aux richesses du territoire (non délocalisables !), sont à rechercher.

Cela signifie :

- **Soutenir l'économie agricole et renforcer la synergie entre la qualité des produits et l'image du territoire**
- **Préserver les espaces agricoles**
- **Soutenir une consommation locale et la mise en place de circuits courts**

### 3. Structurer une économie touristique « durable », à l'échelle du Ventoux

Si la valorisation des productions locales, et notamment agricoles, est une préoccupation majeure de ce projet de territoire, son fondement est également **la structuration de l'économie touristique durable à l'échelle Ventoux**. La dynamique impulsée par le Parc doit permettre aux acteurs du territoire de passer d'une économie touristique, que certains qualifient « de cueillette », à une économie structurée, qui préserve et valorise l'ensemble des patrimoines.

La structuration de l'économie touristique à l'échelle du territoire de projet, ainsi définie, permet à tous de mieux « tirer parti » du massif du Ventoux, de son sommet et de ses stations. Elle relie Vaison-la-Romaine, destination culturelle majeure, et le Comtat Venaissin dans une stratégie d'alliance et de complémentarité, notamment avec la ville de Carpentras, porte d'entrée majeure du Ventoux. Elle valorise l'ensemble des sites, activités et produits répartis sur toutes les communes (qui ne peuvent pas être « mis en tourisme » individuellement).

Cela signifie :

- Soutenir, structurer et surtout «relier ensemble », à l'échelle du Ventoux, **l'ensemble des activités de pleine nature** (randonnées pédestres, escalade...), l'œnotourisme, la gastronomie, le bien-être...
- **Structurer la filière « vélo » sur l'ensemble du Ventoux**
- **Promouvoir ensemble la destination Ventoux**

### 4. Préserver les patrimoines du Ventoux, fondements de son identité et de son attractivité

Les différentes **productions agricoles** du territoire sont intimement liées à son histoire et constituent, en tant que tel, des patrimoines. À travers les différents signes de qualité notamment, les filières « cultivent » leur lien au terroir et le valorise économiquement. L'**activité touristique** autour du Ventoux est également très **liée aux richesses patrimoniales du territoire** (le massif et les communes autour du Ventoux, reconnus Réserve de Biosphère par l'UNESCO, ses paysages, sa biodiversité, son patrimoine culturel, ses productions agricoles « de qualité »...). Dans ces deux domaines, cette interrelation « économie-patrimoine » justifie pleinement un projet de Parc Naturel Régional.

Cela signifie :

- Valoriser économiquement des richesses locales au sein d'une démarche plus globale de **renforcement des politiques locales actuelles en faveur de la préservation des patrimoines naturels, culturels ou paysagers**.

## II. TROIS GRANDES AMBITIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU MONT-

## VENTOUX

La stratégie Ventoux 2030 se structure en 3 ambitions, 10 orientations stratégiques et 37 mesures opérationnelles. Ces mesures sont détaillées dans la version complète de l'Avant-Projet de Charte.

### **AMBITION N°1 - SOUTENIR UNE ECONOMIE FONDEE SUR LA VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES LOCALES**

L'ambition de la Charte du Parc est de « garder la main » sur le devenir du territoire, en renforçant la valorisation des productions locales (non « délocalisables »). L'objectif est d'atteindre une plus forte valeur ajoutée propre au territoire, afin qu'il existe davantage par lui-même, et non pas seulement dans une économie de service qui le rend inévitablement dépendant d'autres. Cette stratégie de développement local est fondée sur la préservation et la valorisation des patrimoines du Ventoux. Elle vise à accompagner les pratiques dans leur adaptation aux effets du changement climatique.

Les ambitions de la Charte du Parc dans ce domaine ont été volontairement ciblées sur trois domaines d'activités, structurants pour le territoire et étroitement liés aux patrimoines naturel, culturel et paysager du Ventoux : l'agriculture, le tourisme et la forêt. Dans ces trois domaines d'activités, des marges de progrès existent pour mieux valoriser les produits et les savoir-faire locaux, les qualifier et intensifier les démarches de développement durable.

La Charte propose de :

- Soutenir une économie agricole de « qualité », ancrée au territoire
- Structurer et qualifier une économie touristique durable, à l'échelle du Ventoux et « 4 saisons »
- Renforcer la valorisation et la gestion durable des espaces forestiers

### **AMBITION N°2 - CONCILIER LA PRESERVATION ET L'ATTRACTIVITE DES PATRIMOINES**

L'ambition du Parc est de « tirer parti » de la dynamique de croissance du territoire, en se donnant les moyens de gérer les pressions qu'elle peut générer (sur-fréquentation de certains sites touristiques, dégradation de la qualité de l'eau, étalement urbain...). C'est une attention nécessaire si l'on souhaite profiter durablement des richesses du territoire. La connaissance, la gestion et la valorisation sont les moyens privilégiés du Parc afin de garantir la préservation des patrimoines du Ventoux. Aussi, dans ce domaine, l'action du Parc repose prioritairement sur l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des patrimoines dans leurs propres politiques et le soutien des professionnels dans leurs pratiques durables. Etroitement lié au développement local du Ventoux, la gestion des flux touristiques estivaux est abordée dans cette ambition, compte-tenu des enjeux environnementaux associés. Les patrimoines sont abordés dans leur considération la plus large : la biodiversité remarquable et ordinaire, la ressource eau, les paysages, le patrimoine culturel matériel et immatériel.

La Charte propose de :

- Gérer les flux touristiques estivaux
- Connaître, protéger, gérer et valoriser la biodiversité et les fonctionnalités écologiques
- Gérer la ressource en eau de manière « coordonnée »
- Préserver et préparer les paysages ruraux et urbains de demain
- Mieux connaître, partager et faire vivre les patrimoines, véritables atouts du territoire

### **AMBITION N°3 - S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**L'ambition du Parc est de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et au renchérissement du coût des énergies fossiles.** À travers la Charte, les collectivités locales s'engagent à devenir un « territoire autonome en énergie » d'ici 2050. Outre le caractère vertueux et nécessaire de cette ambition, un tel positionnement se veut être porteur d'emplois à travers le développement local de filières économiques liées à la transition énergétique (« économie verte »). À ce titre, les enjeux de développement économique et social du territoire sont également au cœur des préoccupations de cette troisième ambition de la Charte du Parc.

La Charte propose de :

- Engager le territoire dans une démarche négaWatt : sobriété, efficacité, renouvelable
- Accompagner le changement des pratiques pour mieux s'adapter au dérèglement climatique

Le tableau ci-dessous présente la structuration de l'Avant-Projet de Charte selon les 3 grandes ambitions.

<b>AMBITION 1 : SOUTENIR UNE ECONOMIE FONDEE SUR LA VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES LOCALES</b>		
Orientation 1.1	Soutenir une économie agricole de qualité, ancrée au territoire	Préserver et gérer les espaces agricoles (mesure 1.1.1) Renforcer des filières locales « de qualité » (mesure 1.1.2) Soutenir et valoriser le pastoralisme (mesure 1.1.3) Valoriser les savoir-faire liés à la transformation du végétal (mesure 1.1.4) Développer une consommation locale, saine et responsable (mesure 1.1.5)
Orientation 1.2	Structurer et qualifier une économie touristique durable, à l'échelle du Ventoux, et « 4 saisons	Structurer et qualifier l'offre touristique liée à la « découverte du territoire » (mesure 1.2.1) Structurer et qualifier l'offre touristique liée au vélo (mesure 1.2.2) Structurer la promotion touristique à l'échelle du Ventoux (mesure 1.2.3) Développer le tourisme numérique (mesure 1.2.4)
Orientation 1.3	Renforcer la valorisation et la gestion durable des espaces forestiers	Développer la « culture forestière » dans le Ventoux (mesure 1.3.1) Accentuer la mobilisation et la gestion durable de la ressource forestière privée (mesure 1.3.2) Maintenir et valoriser les activités cynégétiques durables (mesure 1.3.3) Soutenir les autres productions et services rendus par la forêt (mesure 1.3.4)
<b>AMBITION 2 : CONCILIER PRESERVATION ET ATTRACTIVITE DES PATRIMOINES</b>		
Orientation 2.1	Gérer les flux touristiques estivaux	Mieux connaître les flux touristiques estivaux pour mieux les gérer (mesure 2.1.1) Gérer les flux touristiques estivaux sur les sites emblématiques du territoire (mesure 2.1.2) Limiter les pressions touristiques et d'usages sur les sites naturels sensibles (mesure 2.1.3)
Orientation 2.2	Connaître, protéger, gérer et valoriser la biodiversité et les fonctionnalités écologiques	Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité (mesure 2.2.1) Protéger les espaces et les espèces les plus remarquables (mesure 2.2.2) Gérer et valoriser les espaces les plus remarquables (mesure 2.2.3) Valoriser les pratiques favorables à la biodiversité sur l'ensemble du territoire (mesure 2.2.4) Préserver les continuités écologiques (mesure 2.2.5)
Orientation 2.3	Gérer la ressource en eau de manière coordonnée	Renforcer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques (mesure 2.3.1). Améliorer la connaissance sur la ressource en eau et les milieux aquatiques (mesure 2.3.2) Développer la sensibilisation pour une meilleure gestion de l'eau (mesure 2.3.3)
Orientation 2.4	Préserver et préparer les paysages ruraux et urbains de demain	Mieux connaître les paysages, ses éléments structurants, ses patrimoines, ses évolutions (mesure 2.4.1) Soigner et ménager ce qui fait la richesse de ses différents paysages (mesure 2.4.2) Mieux traiter l'interface entre villes et campagnes (mesure 2.4.3) Garder des villages vivants et conviviaux (mesure 2.4.5)

Orientation 2.5	Mieux connaître, partager et faire vivre les patrimoines, véritables atouts du territoire	Améliorer, rassembler et partager la connaissance (mesure 2.5.1) Sauvegarder et valoriser les patrimoines matériels (mesure 2.5.2) Faire vivre et transmettre les patrimoines culturels immatériels (mesure 2.5.3) Partager les patrimoines avec les habitants et les visiteurs du territoire (mesure 2.5.4)
<b>AMBITION 3 : S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>		
Orientation 3.1	Engager le territoire dans une démarche négaWatt : sobriété, efficacité, renouvelable	Renforcer prioritairement la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire (mesure 3.1.1) Accompagner le développement maîtrisé des énergies renouvelables (mesure 3.1.2)
Orientation 3.2	Accompagner le changement des pratiques pour mieux s'adapter au dérèglement climatique	Mieux appréhender le dérèglement climatique (mesure 3.2.1) Accompagner les filières pour l'adaptation des pratiques (mesure 3.2.2) Participer au développement d'une « économie verte » sur le Ventoux (mesure 3.2.3)

Tableau récapitulatif du volet opérationnel de l'Avant-Projet de Charte

### III. LE PLAN DE PARC

Le plan de Parc est le document cartographique qui accompagne l'Avant-Projet de Charte. Il caractérise les zones du territoire selon leur nature, qualités et fragilités écologiques, paysagères ou culturelles. Il spatialise les ambitions, orientations et mesures définies dans l'avant-projet de Charte afin d'identifier leurs applications sur le territoire.

